

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

50^e Séance (ordinaire)

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 16 février 2010 à 17 h, au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présents les commissaires suivants :

| | |
|---------------------------|--------------------|
| Madame Sylvie Charest | commissaire |
| Madame Nathalie Côté | commissaire |
| Monsieur Alain Gauthier | commissaire |
| Madame Marjolaine Girard | commissaire |
| Madame Roxanne Thibeault | commissaire |
| Madame Andrée Verreault | commissaire |
| Monsieur Sylvain Beaulieu | commissaire-parent |
| Madame Nancy Verreault | commissaire-parent |

Absence : Madame Nathalie Savard, commissaire

Aussi présents : Monsieur Eric Blackburn, directeur général, madame Christine Fortin, directrice générale adjointe, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, madame Jacinthe Girard, directrice du Service des ressources humaines et madame Ginette Martel, secrétaire de gestion au secrétariat général.

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ordre du jour/acceptation

CE100216-01 Sur proposition de madame Nancy Verreault, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.

1.2 Procès-verbal/Acceptation

CE100216-02 Sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2009 (47^e réunion) puisque chaque commissaire membre du comité exécutif en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter ce procès-verbal.

2. DÉPÔT DE DOCUMENTS/PRÉSENTATIONS

Aucun

3. OBJETS DE DÉCISIONS

3.1 Personnel enseignant : démissions

CE100216-03 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par madame Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission de **monsieur Régis Simard** à compter du 31 décembre 2009, pour fins de retraite.

CE100216-04 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par madame Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission de **monsieur Jacques L'Italien** à compter du 31 décembre 2009, pour fins de retraite.

3.2 Personnel enseignant : congés partiels sans traitement

CE100216-05 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par monsieur Alain Gauthier et résolu à l'unanimité, d'accorder un congé partiel sans traitement à **madame Marie-Josée Bédard** à compter du 11 janvier 2010 jusqu'au 28 mai 2010. Madame Bédard occupera sa tâche à 80 %.

CE100216-06 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par monsieur Alain Gauthier et résolu à l'unanimité, d'accorder un congé partiel sans traitement à **madame Isabelle Fortin** à compter du 26 janvier 2010 jusqu'au 30 juin 2010. Madame Fortin occupera sa tâche à 62,5 %.

3.3 Personnel de soutien technique : démissions

CE100216-07 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par monsieur Sylvain Beaulieu et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission de **madame Sylvia Labonté** à compter du 29 janvier 2010, pour fins de retraite.

CE100216-08 Sur recommandation du Service des ressources humaines et suite à sa demande, il est proposé par monsieur Sylvain Beaulieu et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission de **madame Doreen Dingle** à compter du 2 février 2010.

34. Personnel de soutien technique : amendement à la décision CE091215-06

CE100216-09 Il est proposé par madame Nathalie Côté et résolu à l'unanimité, d'amender la résolution **CE091215-06** adoptée lors de la séance du comité exécutif du 15 décembre 2009 et d'accepter la démission de madame **Lorraine Girard** à compter

du 1^{er} janvier 2010 (et non à compter du 19 décembre 2009 comme il est mentionné à cette résolution du 15 décembre 2009).

3.5 Modification de la convention collective des enseignants : signature

Considérant l'accord intervenu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour modifier la convention collective nationale applicable au personnel enseignant;

Considérant que les modifications aux clauses 9-1.03, 9-1.07, 9-1.08 et 9-2.02 visent l'implantation des avis de grief en ligne;

Considérant que cette nouvelle procédure facilitera la vérification du grief et des renseignements s'y retrouvant;

Considérant que ces modifications doivent aussi être approuvées par les commissions scolaires;

CE100216-10

En conséquence, sur proposition de madame Andrée Verreault, il est résolu à l'unanimité d'accepter les modifications aux clauses 9-1.03, 9-1.07, 9-1.08 et 9-2.02 de la convention collective nationale applicable au personnel enseignant en vue de l'implantation des avis de grief de ligne et d'autoriser madame Jacinthe Girard à signer la convention de modification.

3.6 Calendriers scolaires : projet pour fin de consultation

Considérant que chaque année, le comité exécutif adopte le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes après consultation du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement;

Considérant que chaque année, le comité exécutif adopte aussi les calendriers scolaires de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle après consultation du Syndicat de l'enseignement;

CE100216-11

En conséquence sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter les calendriers scolaires 2010-2011 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle pour soumettre à fin de consultation;
- que le retour des consultations soit prévu pour le 31 mars 2010.

3.7 Frais de déplacement : approbation

Considérant la recommandation de Samson, Bélair, Deloitte & Touche, vérificateurs externes de la commission scolaire, concernant la mise en place de mesures de contrôle additionnelles au sein de la structure financière de la commission scolaire (décision CC061219-10);

Considérant qu'en application de ces recommandations, les demandes de remboursement des membres du conseil des commissaires et de la Direction générale pour les frais de déplacement encourus dans le cadre de leurs fonctions doivent être approuvés par le comité exécutif;

Considérant les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la Direction générale entre le 15 décembre 2009 et le 15 février 2010 soumises au comité exécutif pour approbation;

Considérant que ces demandes de remboursement ont fait l'objet d'une vérification de conformité par rapport à la politique en vigueur à la commission scolaire;

Considérant que ces demandes sont raisonnables;

CE100216-12 **En conséquence, sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité** d'approuver les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la Direction générale entre le 15 décembre 2009 et le 15 février 2010.

4. INFORMATION

Aucune

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE100216-13 **La séance est levée à 17 h 08 sur une proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, laquelle est adoptée à l'unanimité.**

**Roxanne Thibeault
Présidente**

**Christine Flaherty
Secrétaire générale et directrice des communications**